Les Diffrents Diagnostics Immobiliers Marseille: le Diagnostic de Performance nergetique (DPE)

Le Diagnostic de Performance Energique (DPE) a été instauré par la loi du 9 décembre 2004. Il s'agit d'un document comportant une estimation de la quantité d'énergie consommée en vu d'informer les acquièurs ou locataires sur la consommation de gique du bien ; ainsi qu'une estimation de la quantitible gaz 2 effet de serre inise. Une classification a minise en place permettant de positionner le bien sur une inhelle allant de la note A 2 G.

Le Diagnostic de Performance Energeque (DPE) est un simple document informatif obligatoire dans le cadre d'une vente mais également dans le cadre d'une location d'un bien à usage d'habitation exclusivement. Les locations saisonniles sont la lement soumises 2 cette obligation.

Toutefois, la loi ENE du 12 juillet 2010 est venue renforcer la portê du Diagnostic de Performance Energeque (DPE) en prévoyant la généralisation de l'affichage de la performance ê rgeque dans les annonces immobiliées ② compter du 1er janvier 2011.

Pour la ralisation du Diagnostic de Performance Energeque (DPE), un technicien certifiproce un descriptif des équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de refroidissement, de ventilation, etc... Après avoir renseigné l'ensemble des informations nécessaires à la classification du bien, le technicien émet des recommandations afin d'améliorer la performance dergeque de l'immeuble.

Le Diagnostic de Performance Energique (DPE) est valable durant 10 ans. Si toutefois des travaux de rillovation la lest recommand u proprillaire de faire renouveler son Diagnostic de Performance Energique (DPE) afin de procider une mise jour des donnes.